

FICHE 3.8 - RETOUR DES SURPLUS
OBJECTIF
Retourner le surplus des matériaux au fournisseur/producteur
RESUME SELECTIF

Famille	Objectif(s)	Pratique d'ordre	Pratique qui touche au(x)	Type de chantier	Phase de projet	Acteur responsable
Gestion matériaux	Environnemental Economique et Social	Logistique	Modèle économique	Construction neuve Rénovation	Exécution Traitement (aval chantier)	Entrepreneur (Négociant)

DESCRIPTION

La plupart du temps les matériaux livrés en surplus sur chantier sont soit laissés sur chantier (propriété du maître d'ouvrage), soit repris par l'entrepreneur en vue d'une utilisation sur un autre chantier, soit directement acheminés vers les filières de traitement comme déchets.

Dans le premier cas, ces matériaux finissent souvent finalement comme déchets et sont évacués vers les filières de traitement.

Dans le second cas, la reprise dépend d'une part des besoins à court terme de l'entrepreneur et d'autre part de l'état des matériaux à récupérer. S'ils ne sont pas repris, les matériaux finissent majoritairement en déchets.

Dans le troisième cas, les matériaux neufs en surplus sont directement jetés dans les containers avec les déchets de chantier.

Il existe malheureusement encore très peu d'exemple où les matériaux en surplus sont repris ou ramenés au fournisseur. Cette possibilité de retour éventuel des surplus dépend de l'état dans lequel les matériaux sont stockés sur chantier, de la politique du fournisseur, du conditionnement des matériaux (vrac, sac, modulaire...)

Les conditions permettant de prévenir le surplus de matériaux, telles que la livraison en juste à temps et la commande de la bonne quantité de matériaux, sont décrites dans la fiche 3.7.

Afin de mettre en œuvre cette pratique, l'entrepreneur étudie dans sa remise d'offre l'opportunité de travailler avec des fournisseurs acceptant le retour des surplus. Si tel est le cas, les conditions d'un tel retour doivent être rigoureusement stipulées afin que tous les acteurs soient conscientisés aux précautions d'usage vis-à-vis du surplus (conditionnement, stockage,...). Cette pratique demande donc des accords particuliers avec les fournisseurs de matériaux qui doivent s'engager dans un processus innovant. Le fournisseur peut par exemple profiter d'une livraison pour reprendre le surplus non utilisé lors d'une première phase de livraison. Cette logistique des matériaux est notamment illustrée dans la fiche 3.7.

CRITIQUES

Avantages / Bénéfices de mise en œuvre	Inconvénients / Difficultés de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> - Participation active et sensibilisée des acteurs - Utilisation intelligente des matériaux - Economie sur les matériaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation sur chantier (différence entre déchets et retour) - Inexistence des filières de retour - Etat des matériaux avant retour - Stockage et protection soignés des matériaux sur chantier

LIENS AVEC D'AUTRES PRATIQUES (familles de pratiques)

Cette pratique appartient à la famille des pratiques :

B - Valorisation matière : réemploi, réutilisation, recyclage

C - Optimisation matière : sélection et mise en œuvre raisonnée des matériaux et durée de vie des matériaux

F - Acteurs de chantier : implication et relations entre acteurs (et nouveaux acteurs)

REFERENCES / EXEMPLES (liste non exhaustive)

- MATRIciel, Fiche 4.3 : La gestion des déchets du secteur de la construction, Rapport Technique "Bâtiments exemplaires", Bruxelles Environnement